

A large, glowing yellow hot air balloon dominates the upper half of the image, set against a dark night sky. Below the balloon, the silhouettes of two people standing on a bridge with their arms raised are visible. The scene is illuminated by the light from the balloon and some distant lights on the bridge.

LOI INDUSTRIE VERTE ORIENTER L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS VERS L'ÉCONOMIE RÉELLE, POUR LA RÉINDUSTRIALISATION ET LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

LIVRE BLANC 2024

ANALYSE DE L'IMPACT DE LA LOI « INDUSTRIE VERTE »
SUR L'ACCÈS DES INVESTISSEURS PARTICULIERS
AU CAPITAL-INVESTISSEMENT.

SOMMAIRE

ÉDITO	3
INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA LOI INDUSTRIE VERTE	4
CONTEXTE SOCIÉTAL ET ÉCONOMIQUE	5
MESURES PHARES CONCERNANT LE CAPITAL-INVESTISSEMENT	5
ÉPARGNE LONGUE : UN PILIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	5
ASSURANCE-VIE : PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS DANS LA GESTION PILOTÉE	6
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) : RENFORCEMENT DES QUOTAS D'INVESTISSEMENT EN NON-COTÉ	6
PEA : ÉLARGISSEMENT DE L'ÉLIGIBILITÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF (FIA)	7
PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT (PEAC) : UNE ÉPARGNE VERTE POUR LES JEUNES	7
CALENDRIER DES MESURES	8
L'IMPACT POTENTIEL POUR LES ACTEURS DE L'ASSURANCE-VIE ET DU PER	9
UN IMPACT ET UN ENJEU MAJEURS POUR L'ÉCONOMIE DES PME ET ETI	10
BESOIN DE PÉDAGOGIE ET D'ÉDUCATION FINANCIÈRE DES FRANÇAIS	11
NEXTSTAGE : UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE DANS LE CAPITAL-INVESTISSEMENT	12
HISTORIQUE ET POSITIONNEMENT	12
NEXTSTAGE EVERGREEN : UN FONDS MATURE ET PERFORMANT	13
NEXTSTAGE CROISSANCE : UN OUTIL DE DIVERSIFICATION POUR LES PARTICULIERS	14
AVANTAGE COMPÉTITIF ET IMPACT SUR L'ÉCONOMIE RÉELLE	15
PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT	15



Grégoire Sentilhes
Président, co-fondateur
de NextStage

ÉDITO

Entre 2017 et 2023, la part de l'épargne des Français investie dans le capital investissement est passée de 1 % à 2 %, faisant de la France le premier pays européen en matière de private equity¹. Aux États-Unis, c'est près de 20 % de l'épargne des Américains qui est investie dans cette classe d'actifs par le biais des systèmes de retraite. Un tel écart peut très largement expliquer que si en 2002, le PIB de l'Europe était légèrement supérieur à celui des États-Unis, en 2023, il ne représente plus que 57 % de la richesse américaine².

Selon les estimations, plus de 40 % des 6 000 milliards d'euros d'épargne des Français rapportent aujourd'hui moins de 1 % par an³. Cette sous-performance s'explique par des placements peu rémunérateurs et faiblement orientés vers le financement de nos entreprises. La productivité de cette épargne est plus que jamais un enjeu majeur pour la compétitivité et la résilience économique de la France, dans un monde toujours plus concurrentiel. C'est tout l'objet de la loi Industrie Verte qui s'inscrit dans le prolongement de la loi PACTE, avec un triple objectif : la performance de l'épargne, la souveraineté économique et la transformation industrielle de notre pays.

La loi PACTE a constitué une première étape salutare dans la dynamisation de l'épargne française, notamment avec le PER (Plan d'Épargne Retraite). Celui-ci a séduit plus de 10 millions de Français et collecté plus de 100 milliards d'euros en seulement quatre ans, devenant ainsi un produit plus attractif pour les épargnants et mieux adapté aux besoins de financement des entreprises en France⁴. Ce type d'épargne longue a une durée moyenne de 24 ans (contre 12 ans pour l'assurance vie), avec une obligation : investir dans l'économie réelle pour financer sa transformation tout en générant de la performance à long terme.

A travers l'assurance vie ou l'épargne retraite, la loi Industrie Verte va encore plus loin ambitionnant d'amplifier le fléchage de l'épargne des Français vers le financement de nos entreprises et permettant ainsi une plus grande démocratisation du capital-investissement au service d'une France industrielle forte et innovante.

¹ Etude France Invest, septembre 2023 « The attractiveness of the French Private Equity, Venture Capital & Infrastructure market.

² <https://statisticstimes.com/economy/united-states-vs-eu-economy.php/>
<https://data.worldbank.org/?locations=US-EU-CN>

³ <https://www.francetransactions.com/actus/news-epargne/epargne-financiere-francais-2021.html>
/ Article La Tribune, décembre 2022, « L'épargne toujours autant plébiscitée par les Français : près de 6.000 milliards d'euros sont placés »

⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/04/29/deploiement-du-plan-epargne-retraite-per-plus-de-10-millions-de-titulaires-et-de-100-milliards-d-euros-d-encours-a-la-fin-de-l-annee-2023>



INTRODUCTION ET CONTEXTE

La transition énergétique et la réindustrialisation sont au cœur des priorités économiques et sociétales actuelles. La France, confrontée à des défis environnementaux et de compétitivité, doit mobiliser des financements à partir d'une épargne abondante, pour soutenir ces transformations. Le capital-investissement est un élément majeur de ce système de financement notamment à destination des petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les lois « Croissance » (2015) et « Pacte » (2019) ont introduit les premières étapes vers une démocratisation du capital-investissement permettant aux épargnants individuels, en particulier à travers l'assurance-vie et les plans d'épargne retraite (PER) d'accéder à cette classe d'actifs jusqu'alors réservée aux grands investisseurs institutionnels.

Avec la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte dite loi « **Industrie Verte** », qui entrera en vigueur le 24 octobre 2024, la France franchit une nouvelle étape. Cette loi vise à introduire des mesures concrètes pour orienter une partie de l'épargne française, évaluée à plus de 6 000 milliards d'euros⁵, vers des investissements à long terme dans des secteurs cruciaux comme les énergies renouvelables, la réindustrialisation verte, les PME et les ETI non cotées. Cela ouvre la voie à une accélération de la démocratisation du capital-investissement au travers de l'assurance vie et l'épargne retraite, avec pour objectif de financer la transition écologique et soutenir l'effort de réindustrialisation essentiel à notre économie.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA LOI INDUSTRIE VERTE

1

Mobiliser l'épargne privée pour financer la transition écologique et la réindustrialisation

La loi introduit de nouveaux mécanismes d'investissement pour orienter l'épargne des Français vers des projets durables, notamment par le biais du Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC).

2

Renforcer la protection des épargnants et améliorer l'orientation des investissements

La loi impose des obligations de conseil renforcées pour mieux informer et guider les épargnants vers des produits financiers adaptés à leurs objectifs, tout en leur offrant des garanties supplémentaires.

⁵ Etude INDEFI pour NextStage AM, juillet 2024

CONTEXTE SOCIÉTAL ET ÉCONOMIQUE

La France fait face à l'urgence des enjeux environnementaux, dont la réduction des émissions de carbone, l'indépendance énergétique et la dégradation rapide de sa compétitivité industrielle. Après la crise de la Covid et le retour de l'inflation qui rogne l'épargne, la loi Industrie Verte arrive à un moment où les Français affichent de façon croissante le souhait d'une épargne performante et porteuse de sens à travers des investissements responsables au service de notre économie. Selon une étude⁶ réalisée par NextStage aux côtés de Maison Herez et Spirica, 39 % des moins de 35 ans détiennent déjà du capital-investissement et 17 %

prévoient d'investir dans cette classe d'actifs. Cette tendance reflète une prise de conscience grandissante de l'impact des placements financiers sur l'économie réelle et l'environnement et la recherche d'alternatives de placements plus rémunératrices. Beaucoup entendent notamment préparer leur retraite, en dépassant le strict cadre de la retraite par répartition, avec une diversification de leur épargne vers des actifs non cotés, capables d'offrir des rendements plus attractifs à long terme.

MESURES PHARES

CONCERNANT LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

La loi Industrie Verte introduit plusieurs mesures destinées à favoriser l'investissement dans les entreprises non cotées, avec un focus particulier sur l'assurance-vie, les PER, le PEA (Plan d'Épargne en Actions), et la création de nouveaux outils d'épargne tels que le Plan d'Épargne Avenir Climat.

ÉPARGNE LONGUE : UN PILIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette loi encourage une épargne longue, à travers des véhicules adaptés comme l'assurance-vie et le PER, avec l'objectif de financer des projets à long terme tels que les infrastructures vertes et les entreprises à fort impact environnemental. Ces mesures permettent d'allier performance financière et contribution à la transition énergétique.

⁶ Etude « Baromètre Unités de Compte et Private Equity : la nouvelle frontière des épargnants français » réalisée en 2022 par NextStage, Spirica et Maison Herez

ASSURANCE-VIE : PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS DANS LA GESTION PILOTÉE

L'assurance-vie est l'un des principaux leviers de l'épargne des ménages français, avec plus de 1 900 milliards d'euros d'encours en 2023⁷. La loi impose désormais les gestionnaires de contrats d'assurance-vie à intégrer une part d'actifs non cotés dans les profils de gestion pilotée (via des mandats d'arbitrage).

PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS ET D'ACTIFS À FAIBLE RISQUE SELON LE PROFIL

	Profil Prudent	Profil Equilibre	Profil Dynamique
Part de versements investie en actifs non cotés	0%	4%	8%
Minimum d'actifs à faible risque	50%	30%	20%
Dérogation au minimum d'actifs à faible risque, si horizon de placement supérieur à 10 ans	30%	20%	10%

À noter que la part minimum est à 0% pour les profils prudents, qui privilégient une gestion moins exposée au risque. Cette initiative vise à encourager les particuliers à investir dans des projets innovants, souvent porteurs de performances notables, mais historiquement réservés aux investisseurs institutionnels.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) : RENFORCEMENT DES QUOTAS D'INVESTISSEMENT EN NON-COTÉ

La loi Industrie Verte améliore en profondeur les règles du PER, en introduisant des quotas d'investissement dans les actifs non cotés pour tous les types de PER (individuel, collectif et obligatoire) sur le principe de l'allocation par défaut. Selon l'horizon de placement, les seuils d'investissement dans le marché non coté sont les suivants :

PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS SELON LE NOMBRE D'ANNÉES PRÉCÉDANT LA LIQUIDATION DU PER

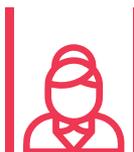
	Jusqu'à 20 ans avant la retraite	Jusqu'à 15 ans avant la retraite	Jusqu'à 10 ans avant la retraite	Jusqu'à 5 ans avant la retraite
Profil Prudent Horizon Retraite	6%	4%	2%	Pas de minimum
Profil Équilibre Horizon Retraite	8%	6%	5%	3%
Profil Dynamique Horizon Retraite	12%	10%	7%	5%
Profil Offensif Horizon Retraite	15%	12%	9%	6%

Ces mesures visent à renforcer le financement de PME et ETI françaises tout en offrant aux épargnants des perspectives de rentabilité accrue à long terme.

⁷ Etude INDEFI pour NextStage AM, juillet 2024

Mesures Phares

EXEMPLE CONCRET



« À 58 ans, je prévois de prendre ma retraite dans un horizon de plus de 5 ans, mais moins de 10 ans. Je vais choisir une gestion pilotée avec un profil Dynamique pour le PER que je m'apprête à souscrire. »



Mon allocation comprendra une part de 7 % investie en actifs non cotés. »

L'intégration des grilles de gestion par horizon conformes à la loi s'applique uniquement aux nouveaux contrats ainsi qu'aux nouvelles adhésions à des contrats d'assurance de groupe préexistants, y compris dans le cas des plans d'épargne retraite interentreprises ou de groupe au format compte-titres, à partir de cette date.

Pour les PER existants via des contrats d'assurance de groupe, les dispositions relatives aux actifs non cotés s'appliqueront lors du renouvellement du contrat, que ce soit par tacite reconduction ou suite à une modification substantielle (dont la nature reste à déterminer). Pour les PER au format compte-titres, ces obligations

entreront en vigueur pour les PER collectifs interentreprises et de groupe à compter de l'adhésion de nouvelles entreprises, et au plus tard le 30 juin 2026. De plus, les PER d'entreprises devront intégrer des actifs non cotés au sein des profils de gestion par horizon au plus tard à cette même date, sauf exception pour les PER collectifs dédiés constitués avant l'entrée en vigueur de la loi. Pour les PER collectifs dédiés à une entreprise spécifique, il n'y a pas d'obligation de mise en conformité, sauf en cas de renouvellement par tacite reconduction ou de modification substantielle du plan.

PEA : ÉLARGISSEMENT DE L'ÉLIGIBILITÉ DES FONDSD'INVESTISSEMENT ALTERNATIF (FIA)

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) se voit étendu à de nouveaux types d'investissements, en particulier les FIA labellisés ELTIF (European Long-Term Investment Fund). Un ELTIF est un fonds d'investissement à long terme qui se concentre sur le financement de projets durables et d'entreprises non cotées, en particulier les PME et les ETI, offrant ainsi aux investisseurs un accès élargi aux actifs non cotés tout en stimulant l'économie réelle. Cette extension permet une diversification accrue des placements via le PEA, en favorisant l'investissement dans des secteurs clés de la croissance économique européenne.

PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT (PEAC) : UNE ÉPARGNE VERTE POUR LES JEUNES

La Loi Industrie Verte introduit un nouveau produit d'épargne, le Plan d'Épargne Avenir Climat, destiné aux jeunes dès leur naissance. Ce plan sera principalement composé de titres financiers participant au financement de la transition écologique, offrant ainsi aux nouvelles générations une exposition à l'épargne longue dès le plus jeune âge.

Mesures Phares

CALENDRIER DES MESURES :

23 octobre 2023

Promulgation de la loi industrie verte.

1er juillet 2024

Publication des arrêtés relatifs à la Loi Industrie Verte impactant les Plans d'Épargne Retraite (PER) et les contrats d'assurance-vie.

- Offre de nouvelles facultés de diversification pour les épargnants.
- Accès facilité aux actifs non cotés dans le cadre des gestions pilotées.

3 juillet 2024

Ordonnance modernisant le régime des FIA pour faciliter la constitution des fonds ELTIF et le financement à long terme.

5 juillet 2024

Décrets précisant les modalités d'accès aux fonds professionnels dans les PER et contrats d'assurance-vie.

- Référencement d'Organismes de Financement Spécialisés (OFS) et de fonds labellisés ELTIF.

24 octobre 2024

Entrée en vigueur de la Loi Industrie Verte.

LIENS DES ARRÊTÉS

■ Arrêté du 1er juillet 2024

modifiant l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite

■ Arrêté du 1er juillet 2024

instaurant une gestion pilotée profilée en ce qui concerne les contrats de capitalisation et certains contrats d'assurance-vie

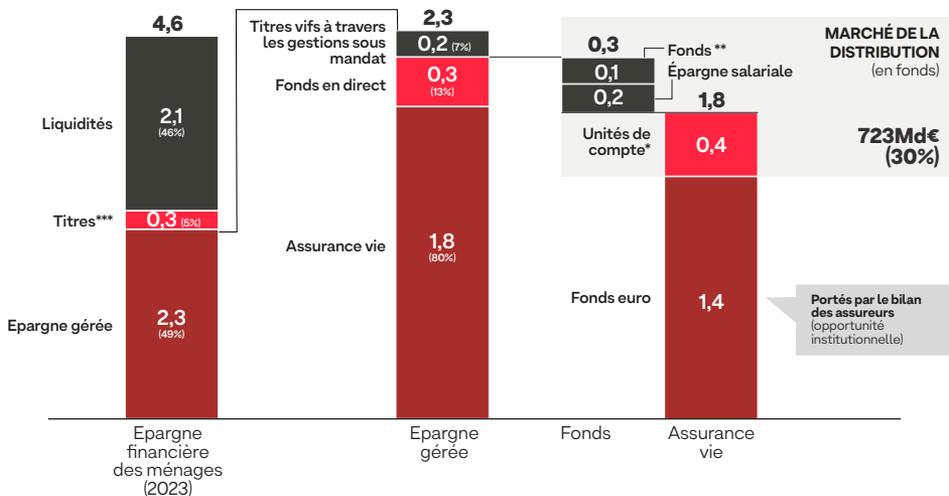
www.legifrance.gouv.fr



L'IMPACT POTENTIEL POUR LES ACTEURS DE L'ASSURANCE-VIE ET DU PER

Le marché de l'assurance-vie et du Plan Épargne Retraite (PER) est en pleine transformation, avec des produits coconstruits entre assureurs et sociétés de gestion qui se multiplient, répondant ainsi à une demande croissante pour des solutions d'investissement plus durables et diversifiées. Avec près de 6 000 milliards d'euros d'épargne des ménages et environ 2 000 milliards d'euros alloués à l'assurance-vie et au PER⁸, ces secteurs représentent un levier considérable pour le financement de l'économie réelle. Toutefois, une proportion importante de cette épargne reste concentrée sur les fonds en euros, ou sur des supports monétaires, plutôt que de venir irriguer en fonds propres le développement de nos PME et ETI de croissance. Il convient de noter que l'appétit pour des solutions plus dynamiques croît rapidement, notamment à travers les véhicules d'investissement structurés entre assureurs et gestionnaires.

STRUCTURE DE L'ÉPARGNE FINANCIÈRE DES MÉNAGES (2023 EN TNC€)



* y compris les titres et les Sociétés Civiles Immobilières (SCI)

** détenus dans des comptes-titres

*** excluant les titres vifs à travers les gestions sous mandat qui sont compris dans l'épargne gérée.

Sources : AFG, Banque de France, analyses Indefi.

⁸ <https://www.banque-france.fr/fr>

L'Impact potentiel

En 2023, le marché du non coté destiné à la clientèle individuelle en France représentait 16 milliards d'euros⁹, ayant bénéficié d'une croissance soutenue depuis 2019 grâce à des évolutions réglementaires comme la loi Macron et la loi Pacte, qui ont facilité l'accès à cette classe d'actifs.

La loi Industrie Verte, en imposant une part minimale d'investissement dans des actifs non cotés pour les produits d'épargne pilotée, tels que l'assurance-vie et le PER, est un catalyseur puissant

pour la poursuite de la démocratisation du non coté auprès des épargnants individuels. Le marché a déjà vu une adaptation des offres avec des tickets d'entrée plus accessibles et une diversification des canaux de distribution, permettant aux particuliers d'investir dans des actifs autrefois réservés aux investisseurs institutionnels. Ce cadre législatif est essentiel pour soutenir l'essor des investissements durables réclamés par une clientèle de plus en plus soucieuse des critères ESG.

UN IMPACT ET UN ENJEU MAJEURS POUR L'ÉCONOMIE DES PME ET ETI

La France bénéficie d'un taux d'épargne élevé, atteignant 17,2 % du revenu disponible, contre 14 % en moyenne dans la zone euro¹⁰. Avec plus de 6 000 milliards d'euros d'actifs financiers, le patrimoine des ménages constitue une réserve précieuse pour soutenir les nouveaux défis industriels et écologiques. La Loi Industrie Verte vise à capter une partie de cette épargne pour financer des secteurs stratégiques. Selon les prévisions, le PER pourrait orienter annuellement entre 1 et 2 milliards d'euros vers les PME et ETI, tandis que l'assurance-vie pourrait injecter entre 1,5 et 3 milliards d'euros dans des investissements non cotés.

En facilitant l'irrigation des PME et ETI en capitaux propres, la loi Industrie Verte cible un enjeu fondamental : le déficit de fonds propres, particulièrement préoccupant dans un contexte de compétition économique accrue, de réindustrialisation, ainsi que de transition environnementale et digitale. Ce manque de capitaux est un frein majeur à la croissance comme à la compétitivité des entreprises, alors même qu'il est estimé que près de 60 % des PME françaises et européennes se heurtent à des difficultés pour accéder à des financements suffisants afin de moderniser leurs activités, selon une étude menée par l'EIF en 2023¹¹. Le renforcement des fonds propres est d'autant plus crucial dans cette période de mutation qu'il permet aux entreprises d'investir non seulement dans la ré-

industrialisation de notre économie mais aussi dans la décarbonation de leurs processus ainsi que dans la numérisation et l'innovation, gages de compétitivité future.

En réorientant l'épargne des ménages vers ces entreprises non cotées, la loi renforce leur résilience et compétitivité à long terme. De plus, ces entreprises jouent un rôle clé dans la création d'emplois et le dynamisme du tissu économique, consolidant ainsi leur place dans la croissance et la stabilité du pays.

Ainsi, la Loi Industrie Verte ne se contente pas de répondre à un besoin immédiat de financement, elle réoriente les priorités d'investissement vers une croissance durable, permettant à ces entreprises d'être mieux armées pour les défis futurs, tout en stabilisant l'économie sur le long terme et en offrant une meilleure performance potentielle pour les épargnants.

Depuis 1958 à l'échelle mondiale et depuis 1980 en France, le capital-investissement a démontré sa capacité à offrir des performances attractives pour les investisseurs, même dans un contexte économique plus complexe. À fin 2023, le taux de rentabilité interne (TRI) net sur 10 ans du capital-investissement en France s'établit à 13,3 % par an, surpassant les rendements du CAC 40 (10,5 %)¹³ ou de l'immobilier (entre 5 et 7 %)¹⁴.

⁹ Etude INDEFI pour NextStage AM, juillet 2024

¹⁰ France Invest, 2023 « Rapport d'activité et d'engagements 2023 »

¹¹ EIF Working Paper 2023/96, The European Small Business Finance Outlook 2023

¹² En 1958, la Small Business Investment Act a favorisé l'essor du capital-investissement aux États-Unis.

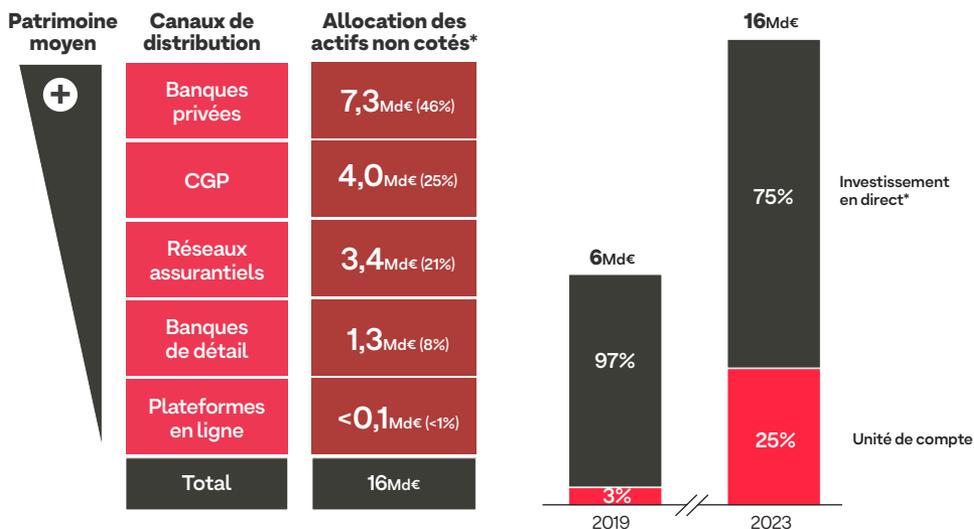
En France, le secteur s'est structuré et développé à partir des années 1980.

¹³ France Invest, 2024, « Performance nette du capital-investissement français »

¹⁴ <https://www.ieif.fr/>

L'Impact potentiel

Les fonds entièrement liquidés ont généré un rendement annuel moyen de 14,5 % avec un multiple d'investissement de 1,87x, montrant la solidité de cette classe d'actifs pour les épargnants à la recherche de rendements durables et supérieurs sur le long terme¹⁵. Ces résultats soulignent le potentiel du capital-investissement à générer des performances attractives, même face à des contextes macroéconomiques difficiles, et à stabiliser les investissements à travers les cycles économiques.



* excluant les family offices; ** High Net Worth Individuals.
Sources: base de données propriétaires, analyses Indefi.

* et les unités de compte en assurance vie luxembourgeoise.
Sources: base de données propriétaires, analyses Indefi.

BESOIN DE PÉDAGOGIE ET D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Cependant, pour que ces nouvelles opportunités soient pleinement exploitées, il est essentiel que les acteurs du marché accompagnent leurs clients avec une pédagogie renforcée. Selon notre étude¹⁶ corédigée avec Spirica et Maison Herez en 2023, 54% des épargnants interrogés estiment que le manque de connaissances constitue un frein majeur à l'investissement dans cette classe d'actifs.

Ainsi, la loi Industrie Verte impose aux professionnels du secteur de redoubler d'efforts en matière d'éducation financière, afin de permettre une meilleure appréhension des nouveaux produits et d'encourager une participation plus large. Cela permettra de renforcer la confiance des investisseurs dans ces nouveaux produits et d'assurer une croissance durable du marché.

¹⁵ France Invest, 2023, « Performance nette du capital-investissement français »

¹⁶ Etude « Baromètre Unités de Compte et Private Equity : la nouvelle frontière des épargnants français » réalisée en 2022 par NextStage, Spirica et Maison Herez

NEXTSTAGE :

UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE DANS LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

NextStage qui s'affirme depuis 2002 comme un acteur pionnier dans le domaine du capital-investissement en France est aujourd'hui particulièrement bien positionnée pour tirer parti des opportunités offertes par la loi Industrie Verte. Depuis sa création, NextStage a en effet constamment cherché à répondre aux enjeux économiques et environnementaux en créant des solutions d'investissement adaptées aux besoins de l'épargne longue. NextStage a été parmi les tout premiers acteurs à proposer des solutions innovantes. Ce fut le cas, dès 2015, avec le lancement d'un véhicule evergreen, puis en 2016 d'une unité de compte en capital-investissement avec AXA et de l'intégration du capital-investissement dans l'épargne salariale avec Amundi ou encore dans l'épargne retraite en 2020. Les véhicules emblématiques tels que NextStage Evergreen et, son feeder, NextStage Croissance jouent avec succès un rôle fondamental dans le financement des PME et ETI françaises, soutenant ainsi la transition énergétique du pays tout en offrant des performances financières attractives.

HISTORIQUE ET POSITIONNEMENT

Dès l'instauration des lois Croissance en 2015 et Pacte en 2019, NextStage s'est positionné comme un précurseur, anticipant les réformes en matière de financement de l'économie réelle. Cette anticipation s'est traduite par la création de véhicules d'investissement capables de répondre aux besoins d'épargne à long terme tout en soutenant des projets à fort impact. La création de NextStage Evergreen en 2015 et de NextStage Croissance en 2016 témoigne de cette volonté d'accompagner les épargnants dans la gestion de leur patrimoine tout en contribuant au renforcement des fonds propres des PME/ETI pour les aider à financer leur croissance et la transition écologique aux fins de leur permettre de devenir des leaders et de créer des emplois dans les territoires.

Les fonds Evergreen, comme ceux proposés par NextStage, se distinguent par leur structure ouverte et pérenne, comme par une structure de frais modérée¹⁷. Contrairement aux fonds traditionnels, qui ont une durée de vie limitée, les fonds evergreen ne sont pas contraints par une échéance précise pour vendre leurs participations. Cela permet une approche d'investissement de long terme, idéale pour accompagner la croissance d'entreprises matures et résilientes, sans la pression d'une sortie rapide. Les particuliers qui investissent dans ces fonds peuvent ainsi bénéficier d'une croissance régulière et d'une exposition à des entreprises solides, tout en conservant la flexibilité de rester investis aussi longtemps que cela répond à leurs objectifs patrimoniaux.

¹⁷ Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de NextStage AM.

Un acteur de référence dans le capital-investissement

De plus, le caractère accessible de ces fonds dans le cadre de l'assurance-vie et du PER en fait une solution adaptée à l'épargne des particuliers. Grâce à un portefeuille composé de participations ayant déjà prouvé leur capacité à grandir tout en étant rentables, ces fonds offrent un équilibre entre performance et durabilité. Cette stratégie à long terme, associée à des performances historiques solides, permet de rassurer les investisseurs particuliers tout en offrant des rendements attractifs, dans une optique de transmission de patrimoine et de soutien aux acteurs de l'économie réelle.

NEXTSTAGE EVERGREEN : UN FONDS MATURE ET PERFORMANT

Lancé en 2015, NextStage Evergreen a rapidement gagné en notoriété en raison de sa capacité à offrir une gestion à long terme performante, axée sur des investissements non cotés. Ce fonds se distingue par son portefeuille diversifié, composé principalement de PME et ETI engagées dans des projets de transition énergétique. Il s'agit d'un véhicule d'investissement mature qui bénéficie d'une visibilité accrue sur ses actifs, un atout précieux pour les investisseurs en quête de stabilité.

Dans le cadre des nouvelles opportunités offertes par le label ELTIF 2.0, NextStage Evergreen pourrait jouer un rôle stratégique dans la création de Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) éligibles, permettant d'élargir l'accès des investisseurs particuliers à des actifs non cotés. Ce fonds présente une offre unique : il permet aux investisseurs de bénéficier d'une gestion à long terme tout en minimisant les coûts grâce à l'absence d'obligations de sorties rapides, offrant ainsi une optimisation des performances. De plus, les frais de gestion compétitifs font de NextStage Evergreen une solution particulièrement attrayante pour les épargnants à la recherche de rendements durables.

DONNÉES ET PERFORMANCES DE NEXTSTAGE EVERGREEN¹⁸

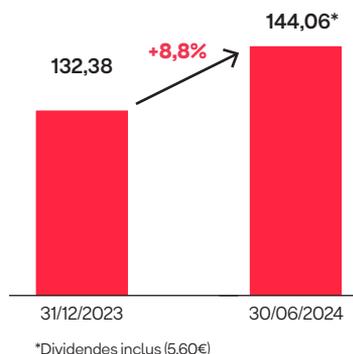
Données S1 2024

- Dynamique d'activité croissante confirmée avec 80% des lignes revalorisées au cours du semestre.
- Croissance de l'ANR à 315,8M€ et de L'ANR par action ordinaire à 138,46€

PERFORMANCE DE L'ACTION

Performance depuis 5 ans	+49,3%
Performance depuis 3 ans	+60,1%
Performance depuis 1 ans	+15,2%
Performance depuis le retrait de cote (2022)	+33,4%

Evolution de l'ANR par AO (€) S1 2024



¹⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Données NextStage, S1 2024.

Un acteur de référence dans le capital-investissement

NEXTSTAGE CROISSANCE : UN OUTIL DE DIVERSIFICATION POUR LES PARTICULIERS

NextStage Croissance est un autre pilier de la stratégie de NextStage. Ce fonds, lancé en 2016, a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des épargnants particuliers, en étant éligible à des produits d'épargne populaires comme le Plan d'Épargne Retraite (PER) et l'assurance-vie.

Ce fonds permet aux investisseurs de diversifier leur portefeuille tout en finançant des PME et ETI françaises, souvent sous-financées mais cruciales pour la résilience économique du pays. Sa position dans les classements sur des plateformes comme Quantalys souligne sa solidité et son potentiel de croissance, renforçant ainsi la confiance des investisseurs particuliers qui souhaitent bénéficier des performances du non-coté tout en ayant accès à des solutions sécurisées.

CLASSEMENT DE LA PERFORMANCE AU 31/08/2024

	Rang	Quartile
1 mois	1/20	1 
3 mois	2/20	1 
6 mois	1/20	1 
YTD	1/20	1 
1 ans	2/20	1 
3 ans	1/13	1 
5 ans	2/7	1 
8 ans	1/3	1 
10 ans	-	- 

Le référencement de NextStage Croissance auprès de sept assureurs majeurs est un gage de crédibilité supplémentaire, rendant ce fonds accessible dans une large gamme de produits d'épargne assurantiels. Cette présence sur le marché permet à NextStage de répondre aux attentes des investisseurs particuliers tout en offrant des solutions alignées avec les objectifs de la transition écologique.

NEXTSTAGE CROISSANCE EST RÉFÉRENCÉ PAR



Un acteur de référence dans le capital-investissement

AVANTAGE COMPÉTITIF ET IMPACT SUR L'ÉCONOMIE RÉELLE

Les fonds NextStage Evergreen et son feeder, NextStage Croissance, se distinguent non seulement par leurs performances¹⁹, mais aussi par leur contribution au financement de l'économie réelle. En investissant dans des PME et ETI françaises, innovantes et engagées dans la transition énergétique, ces fonds permettent de soutenir des entreprises qui jouent un rôle crucial dans la réindustrialisation de la France.

Ce positionnement confère à NextStage un avantage compétitif certain, notamment auprès des investisseurs institutionnels qui cherchent à aligner leurs portefeuilles avec des objectifs ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Grâce à un historique solide de performances et à une gestion prudente, NextStage offre aux investisseurs particuliers une sécurité accrue, en leur permettant de participer à des projets porteurs de sens et de rendement.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

Le marché potentiel adressé par NextStage Evergreen est estimé à environ 6 milliards d'euros, soit la moitié de l'opportunité de croissance dans le private equity en France²⁰. Ce segment de marché devrait capturer une part importante de la croissance future, avec une estimation à 9 milliards d'euros d'ici 2028²¹. Cette progression sera soutenue par le développement de nouvelles solutions d'investissement dédiées, des portefeuilles modèles et une diversification accrue des offres.

Nous sommes fermement convaincus que la Loi Industrie Verte représente un tournant décisif pour l'épargne, tout en accélérant la transition écologique. Elle s'inscrit dans un contexte où les états, confrontés à des contraintes budgétaires croissantes et à des finances publiques dégradées, ne peuvent plus financer seuls les investissements nécessaires à cette transformation. Dans ce cadre, l'épargne des ménages devient une ressource incontournable, essentielle pour maintenir notre attractivité économique, soutenir les entreprises, et renforcer notre capacité d'innovation et de production.

¹⁹ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

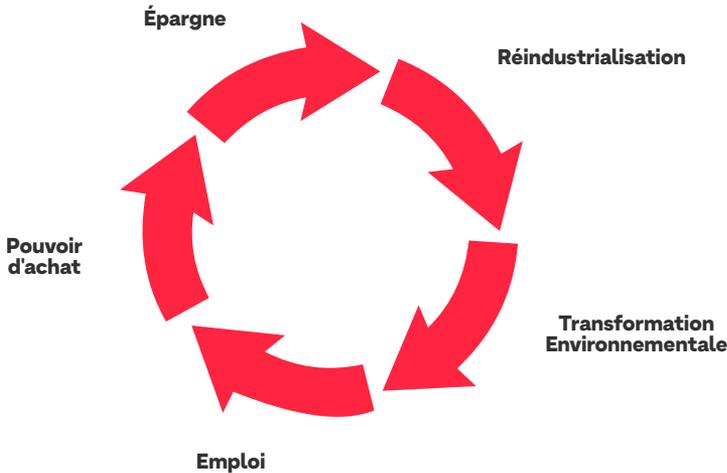
²⁰ Etude INDEFI pour NextStage AM, juillet 2024

²¹ Etude INDEFI pour NextStage AM, juillet 2024



Un acteur de référence dans le capital-investissement

LA LOI INDUSTRIE VERTE INITIE UN MOUVEMENT PROFOND, FONDÉ SUR UN CERCLE VERTUEUX DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.



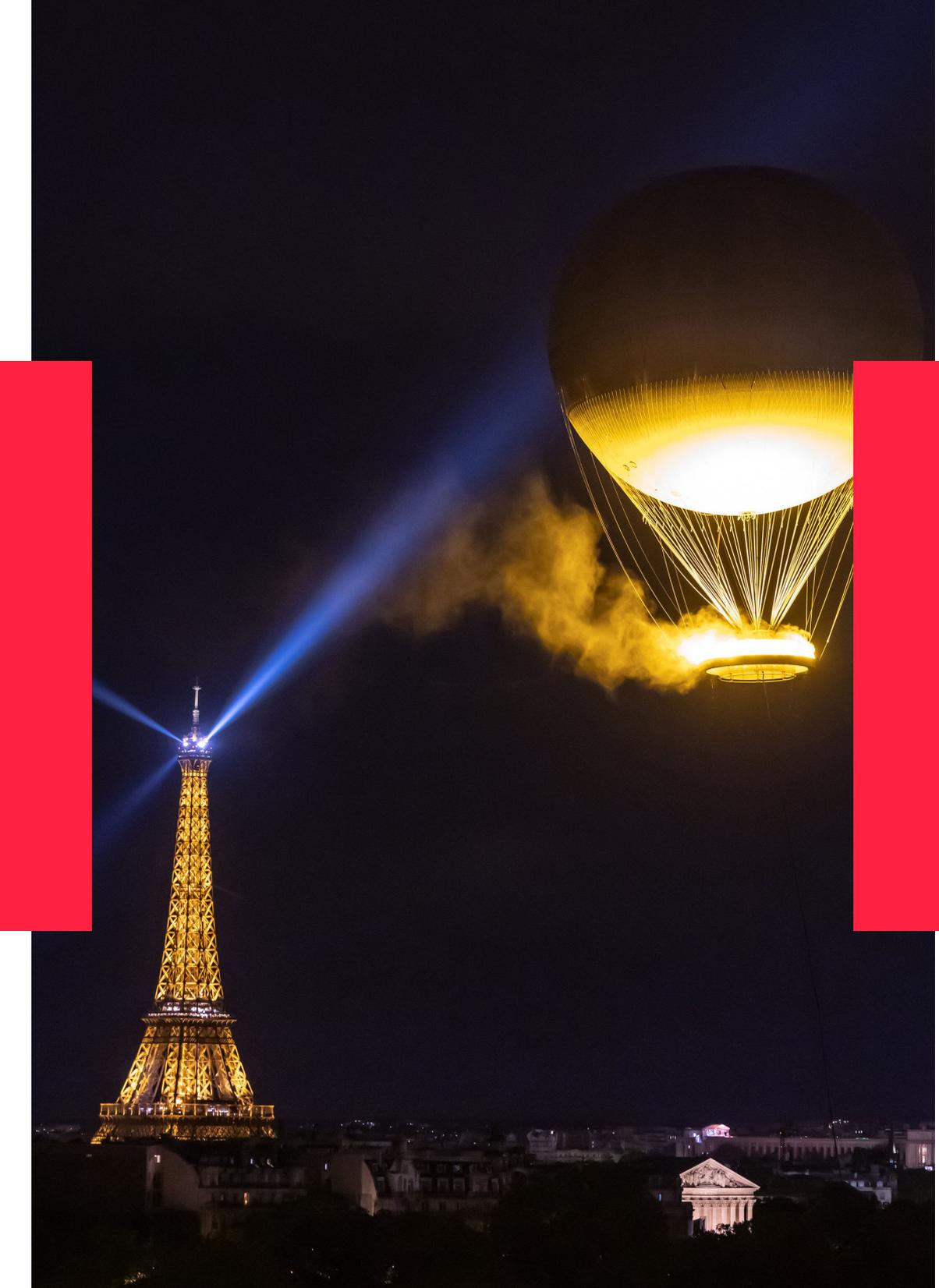
Ce processus repose sur des interconnexions stratégiques où chaque action renforce l'autre : l'épargne soutient la réindustrialisation, la réindustrialisation nourrit la transition environnementale, et cette transition crée des emplois et renforce notre économie, ce qui, en retour, permet de générer des capacités d'épargne.

Ce modèle que nous soutenons chez NextStage est un levier puissant pour relever les défis économiques et écologiques d'aujourd'hui. Depuis notre création, nous avons fait le pari du capital investissement comme vecteur de transformation. Nous croyons profondément en sa capacité à apporter les fonds propres nécessaires aux entreprises – en particulier les PME et ETI – qui sont souvent en manque de financements pour leur développement.

Aujourd'hui, le besoin en fonds propres des entreprises, en particulier les PME et ETI, est estimé à près de 200 milliards d'euros en Europe d'ici 2030²². Nombre de ces entreprises se trouvent confrontées à un manque de financement pour soutenir leur croissance et leurs projets d'innovation. Le capital-investissement est un acteur clé pour apporter les ressources nécessaires venant historiquement des investisseurs institutionnels et maintenant également de l'épargne des particuliers.

Notre engagement est total : nous sommes prêts à contribuer activement à cet effort collectif en participant au financement de projets industriels et écologiques d'envergure. Ainsi, la Loi Industrie Verte ne se contentera pas d'influencer durablement l'épargne, mais elle redéfinira également la manière dont nous concevons la croissance, en la rendant plus respectueuse de l'environnement, plus inclusive et plus résiliente face aux crises à venir.

²² <https://www.franceinvest.eu/>





 **NextStage**^{AM}
Entrepreneurs **at heart**